



Mairie du XVI^e

7 juillet 2026

16.2026.074 Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 juillet 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-15 ;

Sur Proposition de Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité Monsieur Titouan D'HERVE, est désigné en tant que secrétaire de la séance du conseil du 7 juillet 2026.



Mairie du XVI^e

7 juillet 2026

16.2026.075 Adoption du compte-rendu de la séance du 1^{er} juin 2026

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 juillet 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur proposition de Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil d'Arrondissement du 1^{er} juin est adopté.



Mairie du XVI^e 7 juillet 2026

16.2026.076

Désignation des représentants du conseil d'arrondissement
dans les collèges et lycées

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 juillet 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2511-19 ;

Vu le Code de l'Éducation et notamment ses articles L.421-2 et R.421-14 et suivants ;

Sur proposition de Madame Samia BADAT-KARAM, Première Adjointe au Maire chargée de l'Administration Générale de la Vie Associative, des Finances et de la Caisse des Écoles - Correspondante Défense ;

DELIBERE

Article 1 : à l'unanimité sont désignés pour représenter le Conseil d'Arrondissement dans les Collèges et Lycées de l'Arrondissement.

ETABLISSEMENTS	CONSEIL D'ADMINISTRATION	
	REPRESENTANTS DE LA COMMUNE-SIEGE :	
	CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT	
	1 TITULAIRE	1 SUPPLEANT
	NOMS	NOMS
COLLEGE JANSON DE SAILLY 106, rue de la Pompe 75016 PARIS	Julien GUEDJ	Isabelle NIZARD
COLLEGE JEAN-BAPTISTE SAY 11 bis, rue d'Auteuil 75016 PARIS	Marie-Hélène DORVALD	Eric HELARD
COLLEGE JEAN DE LA FONTAINE 1, place de la Porte Molitor 75016 PARIS	Samia BADAT-KARAM	Joséphine MISSOFFE
COLLEGE CLAUDE BERNARD 1 avenue du Parc des Princes 75016 PARIS	Samia BADAT-KARAM	Azadeh THIRIEZ-ARJANGI
COLLEGE MOLIÈRE 71, rue du Ranelagh 75016 PARIS	Bérengère GREE	Fares GOUCHA



Mairie du XVI^e 7 juillet 2026

16.2026.076 (suite)

Désignation des représentants du conseil d'arrondissement dans les collèges et lycées

ETABLISSEMENTS	CONSEIL D'ADMINISTRATION	
	REPRESENTANTS DE LA COMMUNE-SIEGE :	
	CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT	
	I TITULAIRE	I SUPPLEANT
	NOMS	NOMS
LYCEE CLAUDE BERNARD 1 avenue du Parc des Princes 75016 PARIS	Bruno LIONEL-MARIE	Bérengère GREE
LYCEE JANSON DE SAILLY 106 rue de la Pompe 75016 PARIS	Julien GUEDJ	Isabelle NIZARD
LYCEE JEAN DE LA FONTAINE 1 place de la Porte Molitor 75016 PARIS	Isabelle NIZARD	Joséphine MISSOFFE
LYCEE JEAN-BAPTISTE SAY 11 bis rue d'Auteuil 75016 PARIS	Samia BADAT-KARAM	Laurence THOUIN
LYCEE MOLIÈRE 71 rue du Ranelagh 75016 PARIS	Freddy COUDRIER	Jennifer BUNAN
LYCEE OCTAVE FEUILLET 9 rue Octave Feuillet 75016 PARIS	Freddy COUDRIER	Caroline DESPREZ
LYCEE RENÉ CASSIN 185 avenue de Versailles 75016 PARIS	Bruno LIONEL-MARIE	Benjamin GIRAUDAT



Mairie du XVI^e

7 juillet 2026

16.2026.077

**Désignation des représentants du conseil
d'arrondissement dans les écoles maternelles,
élémentaires et polyvalentes**

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 juillet 2026 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.2511-19 ;

Sur proposition de Madame Samia BADAT-KARAM Première Adjointe au Maire chargée de l'Administration Générale de la Vie Associative, des Finances et de la Caisse des Écoles - Correspondante Défense ;

DELIBERE

Article 1 : à l'unanimité sont désignés pour représenter le Conseil d'Arrondissement dans les écoles maternelles, élémentaires et polyvalentes de l'arrondissement :

Écoles Maternelles	Représentant CA	Proposition représentant Maire de Paris
École Maternelle 64, rue Chardon Lagache	Titouan d'HERVE	Joséphine MISSOFFE
École Maternelle 58, rue Erlanger	Laurence THOUIN	David ALPHAND
École Maternelle 5, rue Gustave Zédé	Isabelle NIZARD	Chloé CHOURAQUI
École Maternelle 130, rue de Longchamp	Laura LAMBLIM BENICHO	Alexandra BAROUCH
École Maternelle 162, boulevard Murat	Samia BADAT-KARAM	Fares GOUCHA
École Maternelle 27, avenue du Parc des Princes	Marie-Hélène DORVALD	Béatrice LECOUTURIER
École Maternelle 25, rue de Passy	Jacques-Frédéric SAUVAGE	Isabelle NIZARD
École Maternelle 38, rue des Perchamps	Mathias PETRICOUL	Bruno LIONEL-MARIE
École Maternelle 18, rue Serge Prokofiev	Bruno LIONEL-MARIE	Jack-Yves BOHBOT
École Maternelle 141, avenue de Versailles 75016 Paris	Azadeh THIRIEZ-ARJANGI	David ALPHAND



Mairie du XVI^e

7 juillet 2026

16.2026.077 (suite)

Désignation des représentants du conseil
d'arrondissement dans les écoles maternelles,
élémentaires et polyvalentes

Écoles Élémentaires	Représentant CA	Proposition représentant Maire de Paris
École Élémentaire 10, rue des Bauches UPE2A	Bérengère GREE	Isabelle NIZARD
École Élémentaire 15, rue des Bauches	Isabelle NIZARD	Chloé CHOURAQUI
École Élémentaire 17 rue Boileau	Caroline DEPREZ	Benjamin GIRAUDAT
École Élémentaire 8, rue Chernoviz	Chloé CHOURAQUI	Isabelle NIZARD
École Élémentaire 41bis, rue Jean de La Fontaine UPE2A	Mathias PETRICOUL	Bruno LIONEL-MARIE
École Élémentaire 130, rue de Longchamp	Laura LAMBLIM BENICHO	Alexandra BAROUCH
École Élémentaire 51, rue Michel Ange	Bérengère GREE	Laurence THOUIN
École Élémentaire 162, boulevard Murat	Samia BADAT-KARAM	Fares GOUCHA
École Élémentaire 20, rue de Musset	Samia BADAT-KARAM	Azadeh THIRIEZ-ARJANGI
École Élémentaire 23, avenue du Parc des Princes	Béatrice LECOUTURIER	Marie-Hélène DORVALD



Mairie du XVI^e 7 juillet 2026

16.2026.077 (suite)

Désignation des représentants du conseil
d'arrondissement dans les écoles maternelles,
élémentaires et polyvalentes

Écoles Polyvalentes	Représentant CA	Proposition représentant Maire de Paris
École Polyvalente 18, rue Gros	Benjamin GIRAUDAT	Jean-Michel GACHE
École Polyvalente 4, rue Decamps	Julien GUEDJ	Jennifer BUNAN
École Polyvalente 3, impasse des Belles Feuilles	Isabelle NIZARD	Alexandra BAROUCH
École Polyvalente 15bis, rue Saint Didier UPE2A	Julien GUED	Emmanuelle HOFFMAN
École Polyvalente 54, rue Boissière	Freddy COUDRIER	Jennifer BUNAN
ZEDE/BAUCHES UPE2A	Isabelle NIZARD	Chloé CHOURAQUI
162 boulevard Murat	Samia BADAT-KARAM	Farès GOUCHA
École Polyvalente 18, rue Paul Valéry	Freddy COUDRIER	Emmanuelle HOFFMAN

Votes pour : 33

Abstentions : 2



Mairie du XVI^e

7 juillet 2026

16.2026.078

2026 DDCT 108 Subventions, d'un montant total de 20 000 euros à 10 associations au titre du fonds d'animation locale "Vie associative et citoyenne" du 16e arrondissement

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 juillet 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 30 juin 2026 ;

Vu le projet de délibération n°2026 DDCT 108 par lequel Monsieur le Maire de Paris demande au Conseil de Paris de soumettre à son approbation l'attribution de subvention d'un montant total de 20 000 euros à 10 associations au titre du fonds d'animation locale "Vie associative et citoyenne" du 16e arrondissement ;

Vu le projet de délibération en date du 7 juillet 2026 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Samia BADAT-KARAM, Première Adjointe au Maire chargée de l'Administration Générale de la Vie Associative, des Finances et de la Caisse des Écoles - Correspondante Défense ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DDCT 108 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

7 juillet 2026

16.2026.079

2026 DAE 114 Budget participatif parisien - Conventions, avenant à convention, subventions de fonctionnement et d'investissement (1.213.000 euros) en faveur de dix structures de l'économie circulaire

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 juillet 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 30 juin 2026 ;

Vu le projet de délibération n° 2026 DAE 114 par lequel Monsieur le Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'accorder des subventions à dix structures et l'autoriser à signer une convention avec neuf d'entre elles et un avenant à convention ;

Vu le projet de délibération en date du 7 juillet 2026 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Samia BADAT-KARAM, Première Adjointe au Maire chargée de l'Administration Générale de la Vie Associative, des Finances et de la Caisse des Écoles - Correspondante Défense ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DAE 114 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

7 juillet 2026

16.2026.080 2026 DJS 116 Subventions (19 000 euros) à 2 associations sportives (et 1 avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs) (16^{ème})

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 juillet 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 23 juin 2026 ;

Vu le projet de délibération n°2026 DJS 116 par lequel Monsieur le Maire de Paris propose au Conseil de Paris la signature d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et l'attribution de subventions de fonctionnement à deux clubs sportifs parisiens intervenant dans l'arrondissement ;

Vu le projet de délibération en date du 7 juillet 2026 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Samia BADAT-KARAM, Première Adjointe au Maire chargée de l'Administration Générale de la Vie Associative, des Finances et de la Caisse des Écoles - Correspondante Défense ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DJS 116 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

7 juillet 2026

16.2026.081 2026 DU 41 PLU - Modification simplifiée n°2 - Approbation

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 juillet 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 23 juin 2026 ;

Vu le projet de délibération n°2026 DU 41 par lequel Monsieur le Maire de Paris propose au Conseil de Paris de ne pas soumettre la modification simplifiée n°2 du PLU de Paris à évaluation environnementale, à la suite de l'avis conforme en ce sens de la mission régionale d'autorité environnementale du 12 mars 2026 ;

Vu le projet de délibération en date du 7 juillet 2026 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jacques-Frédéric SAUVAGE, Adjointe au Maire chargé du Logement et de l'Urbanisme ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DU 41 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

7 juillet 2026

16.2026.082 2026 DPE 35 Reprise en gestion de l'ancienne usine des eaux d'Auteuil au 1er juillet 2026 (16e)

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 juillet 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 23 juin 2026 ;

Vu le projet de délibération n°2026 DPE 35 par lequel Monsieur le Maire de Paris propose au Conseil de Paris la restitution à la Ville de Paris de l'usine des eaux d'Auteuil (16^e) ;

Vu le projet de délibération en date du 7 juillet 2026 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jacques-Frédéric SAUVAGE, Adjoint au Maire chargé du Logement et de l'Urbanisme ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DPE 35 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

7 juillet 2026

16.2026.083

2026 DSP 40 Conventions d'objectifs et de financement de la CAF pour le renouvellement de l'agrément des lieux d'accueil enfants - parents dans 10 centres de PMI (5e, 6e, 7e, 11e, 12e, 13e, 14e, 16e, 17e)

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 juillet 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 23 juin 2026 ;

Vu le projet de délibération n°2026 DSP 40 par lequel Monsieur le Maire de Paris propose au Conseil de Paris la signature avec la CAF de Paris d'une convention d'objectifs et de financement de la CAF de Paris pour le renouvellement de l'agrément des lieux d'accueil enfants-parents dans 10 centres de PMI ;

Vu le projet de délibération en date du 7 juillet 2026 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Marie-Hélène DORVALD, Adjointe au Maire chargée des Affaires Sociales de la Solidarité, des Séniors du Lien Intergénérationnel et des Cultes ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DSP 40 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

7 juillet 2026

16.2026.084

2026 DVD 64 Actions contribuant à l'apaisement et au partage de l'espace public inscrits dans le Code de la rue et le plan « Paris : priorité Piéton ! » - Subventions aux associations (25 000 €)

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 juillet 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 30 juin 2026 ;

Vu le projet de délibération n°2026 DVD 64 par lequel Monsieur le Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'autorisation de signer nombre de huit conventions avec huit associations pour l'attribution de subventions dans le cadre de la mise en œuvre d'actions en faveur de l'apaisement et du partage de l'espace public inscrits dans le Code de la rue et le plan « Paris, priorité piétonne ! » ;

Vu le projet de délibération en date du 7 juillet 2026 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} d'arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DVD 64 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

7 juillet 2026

16.2026.085

2026 DVD 65 Actions contribuant à l'amélioration de la sécurité routière sur le territoire parisien - Subventions (24 500 euros en fonctionnement et 4 908 euros en investissement) et conventions associées

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 juillet 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 30 juin 2026 ;

Vu le projet de délibération n°2026 DVD 65 par lequel Monsieur le Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'autorisation de signer des conventions avec trois associations pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la mise en œuvre d'actions en faveur de la stratégie sécurité routière ;

Vu le projet de délibération en date du 7 juillet 2026 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} d'arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DVD 65 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

7 juillet 2026

16.2026.086 2026 DVD 66 Actions contribuant à la stratégie logistique urbaine durable - subvention de projet (55 000 euros) et conventions avec deux associations

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 juillet 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 30 juin 2026 ;

Vu le projet de délibération n°2026 DVD 66 par lequel Monsieur le Maire de Paris demande au Conseil de Paris de l'autoriser à attribuer les subventions d'un montant de 55 000 euros sur le budget de fonctionnement Boîtes à vélo-France et à l'association Certifruit et à signer les conventions correspondantes ;

Vu le projet de délibération en date du 7 juillet 2026 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Benjamin GIRAUDAT, Adjoint au Maire chargé de la Propreté, des Espaces Verts de l'Environnement de la Cause Animale et du Conseil de quartier Bois de Boulogne ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DVD 66 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

7 juillet 2026

16.2026.087 2026 DVD 67 Subvention (15 000 euros) et convention avec l'association des Usagers des Transports FNAUT Ile-de-France

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 juillet 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 24 juin 2026 ;

Vu le projet de délibération n°2026 DVD 67 par lequel Monsieur le Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'autorisation de signer une convention avec l'association des Usagers des Transports FNAUT Ile-de-France pour l'attribution d'une subvention de 15 000 euros ;

Vu le projet de délibération en date du 7 juillet 2026 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Farès GOUCHA, Conseiller d'Arrondissement délégué aux Transports ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DVD 67 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

7 juillet 2026

16.2026.088 2026 DVD 78 Parc de stationnement Gros Boulainvilliers
(16e) - Avenants aux convention

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 juillet 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 24 juin 2026 ;

Vu le projet de délibération n°2026 DVD 78 par lequel Monsieur le Maire de Paris demande au Conseil de Paris de signer, avec la SAEMES l'avenant à la convention du parc Gros Boulainvilliers du 18 février 2022, qui a pour objet de proroger de cinq (5) mois la concession et de ce fait de signer avec Paris Habitat l'avenant aux deux conventions constitutives de groupement d'autorités concédantes du 16 mars 2021 et du 6 mai 2025 ;

Vu le projet de délibération en date du 7 juillet 2026 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Julien GUEDJ, Adjoint au Maire chargé des Entreprises, de l'Emploi et des Professions Libérales ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DVD 78 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

7 juillet 2026

16.2026.089 2026 DASCO 72 Fusions d'écoles publiques pour la rentrée 2026

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 juillet 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 30 juin 2026 ;

Vu le projet de délibération n°2026 DASCO 72 par lequel Monsieur le Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'acter pour la rentrée 2026 la fusion des écoles publiques 15 et 22 rue Antoine Chantin (14^e), 5 rue Gustave Zédé - René La Combe et 15 rue des Bauches - Daniel Dreyfous-Ducas (16^e), 2 et 4 rue Charles Hermite (18^e) ;

Vu le projet de délibération en date du 7 juillet 2026 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Samia BADAT-KARAM, Première Adjointe au Maire chargée de l'Administration Générale de la Vie Associative, des Finances et de la Caisse des Écoles - Correspondante Défense ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DASCO 72 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

7 juillet 2026

16.2026.091 2026 DAC 188 Subventions (43.500 euros) de onze formations chorales et orchestres et d'une fédération musicale.

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 juillet 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 26 juin 2026 ;

Vu le projet de délibération n°2026 DAC 188 par lequel Monsieur le Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'attribuer une subvention à onze formations chorales et orchestres et une fédération musicale ;

Vu le projet de délibération en date du 7 juillet 2026 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Bérengère GREE, Adjointe au Maire chargé de la Culture et du Patrimoine ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DAC 188 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

7 juillet 2026

16.2026.092 2026 DAC 218 Subventions (52.000 euros) à quatre bibliothèques patrimoniales parisiennes et signature d'une convention

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 juillet 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 26 juin 2026 ;

Vu le projet de délibération n°2026 DAC 218 par lequel Monsieur le Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'attribuer quatre subventions de fonctionnement à quatre bibliothèques patrimoniales parisiennes et lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'Association de la Régie Théâtrale ;

Vu le projet de délibération en date du 7 juillet 2026 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Bérengère GREE, Adjointe au Maire chargé de la Culture et du Patrimoine ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DAC 218 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

7 juillet 2026

16.2026.093

2026 DAC 373 Subventions (17.000 euros) à 7 associations au titre du fonds d'animation locale culture (FAL CULTURE) attribué au 16e arrondissement et la signature de deux conventions

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 juillet 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 26 juin 2026 ;

Vu le projet de délibération n°2026 DAC 373 par lequel Monsieur le Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'attribution de subventions de fonctionnement à 7 associations et la signature d'une convention avec l'association LA FABRIQUE DOCUMENTAIRE et THEATRE IRRUPTIONNEL ;

Vu le projet de délibération en date du 7 juillet 2026 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Bérengère GREE, Adjointe au Maire chargé de la Culture et du Patrimoine ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DAC 373 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

7 juillet 2026

16.2026.094 2026 DGRI 25 Subventions (41.620 euros) et conventions avec 7 associations dans le cadre de l'action culturelle internationale de la Ville de Paris

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 juillet 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 1^{er} juillet 2026 ;

Vu le projet de délibération n°2026 DGRI 25 par lequel Monsieur le Maire de Paris demande au Conseil de Paris de soumettre à son approbation l'attribution de subventions à 7 associations dans le cadre de l'action culturelle internationale de la Ville e Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 7 juillet 2026 par lequel Monsieur JérémY REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Bérengère GREE, Adjointe au Maire chargé de la Culture et du Patrimoine ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DGRI 25 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

7 juillet 2026

16.2026.095

2026 DEVE 34 Exposition à l'automne 2026 au parc de Bagatelle - convention de co-production avec l'INRAE et Convention de partenariat pour la mise à disposition de huit œuvres avec la Fondation Partage

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 juillet 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 26 juin 2026 ;

Vu le projet de délibération n°2026 DEVE 34 par lequel Monsieur le Maire de Paris propose au Conseil de Paris en vue de l'exposition « POM POM POM POMMES ! LA POMME DANS TOUS SES ETATS » au Parc de Bagatelle à l'automne 2026, la signature de la convention de co-production avec INRAE et la signature de la convention de partenariat relative à la mise à disposition de huit œuvres avec la Fondation partage ;

Vu le projet de délibération en date du 7 juillet 2026 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Benjamin GIRAUDAT, Adjoint au Maire chargé de la Propreté, des Espaces Verts de l'Environnement de la Cause Animale et du Conseil de quartier Bois de Boulogne ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DEVE 34 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

7 juillet 2026

16.2026.096

2026 DFPE 233 Demande d'avis préalable sur la création d'un établissement d'accueil du jeune enfant formulée par l'association Enfance pour tous, situé au 70 boulevard Flandrin, 75016 Paris

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 juillet 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 23 juin 2026 ;

Vu le projet de délibération n°2026 DFPE 233 par lequel Monsieur le Maire de Paris demande au Conseil de Paris un avis préalable sur la création d'un établissement d'accueil du jeune enfant formulée par l'association Enfance pour tous, situé au 70 boulevard Flandrin, 75016 Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 7 juillet 2026 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Samia BADAT-KARAM, Première Adjointe au Maire chargée de l'Administration Générale de la Vie Associative, des Finances et de la Caisse des Écoles - Correspondante Défense ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DFPE 233 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

7 juillet 2026

16.2026.097 2026 DFPE 239 Subventions de fonctionnement (6 662 164 euros), avenants aux CPO passées avec 30 associations du groupe 2 gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (moins de 100 places)

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 juillet 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 24 juin 2026 ;

Vu le projet de délibération n°2026 DFPE 239 par lequel Monsieur le Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'attribution de subventions de fonctionnement aux 30 associations du groupe 2 gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (moins de 100 places) ;

Vu le projet de délibération en date du 7 juillet 2026 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Samia BADAT-KARAM, Première Adjointe au Maire chargée de l'Administration Générale de la Vie Associative, des Finances et de la Caisse des Écoles - Correspondante Défense ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DFPE 239 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

7 juillet 2026

16.2026.098 2026 DFPE 253 Approbation du règlement de
fonctionnement des établissements d'accueil de la petite
enfance

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 juillet 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 23 juin 2026 ;

Vu le projet de délibération n°2026 DFPE 253 par lequel Monsieur le Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance de la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 7 juillet 2026 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Samia BADAT-KARAM, Première Adjointe au Maire chargée de l'Administration Générale de la Vie Associative, des Finances et de la Caisse des Écoles - Correspondante Défense ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DFPE 253 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

7 juillet 2026

16.2026.099 Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 6 juillet 2026

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 juillet 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-16 et L.2511-18 ;

Vu l'article L 2121-11 §2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'urgence ;

Sur proposition de Monsieur Jérémy REDLER, Maire du 16^{ème} arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : Le Conseil d'arrondissement accepte, vu l'urgence d'examiner les délibérations suivantes :

162026099 Adoption de l'ordre du jour complémentaire du lundi 6 juillet 2026.

M. Jérémy REDLER rapporteur.

162026100 Désignation des représentants du Conseil d'arrondissement au Conseil d'établissement du Conservatoire Francis Poulenc.

162026101 Budget supplémentaire 2026 de l'état spécial d'arrondissement.

Mme Samia BADAT-KARAM rapporteure.

2026 DVD 68 Plan Vélo Subventions de fonctionnement et d'investissement à 26 associations (montants 240 000 euros en fonctionnement et 98 000 euros en investissement) et conventions ou avenants aux conventions pluriannuelles associés.

M. Jack-Yves BOHBOT rapporteur

2026 DAC 168 Subventions (165.000 euros) et conventions à dix-neuf structures culturelles pour des parcours dans le cadre de l'Art pour Grandir.

Mme Bérengère GREE rapporteure.

2026 DFPE 219 Subventions de fonctionnement (13 287 195 euros), avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs passées avec la FOCSS pour le financement de l'activité des établissements du pôle Petite Enfance.

Mme Laura LAMBLIN BENICHOU rapporteure.

V162026105 Vœu relatif à l'attribution de logements sociaux dans le 16^e arrondissement

V162026106 Vœu relatif à la création de Cours Oasis dans les écoles du 16^e

V162026107 Vœu relatif à un plan d'urgence « chaleur » dans les transports franciliens

V162026108 Vœu relatif à la pose d'un panneau historique devant la chapelle Sainte-Marie

V162026109 Vœu relatif à la prise du projet de rénovation de l'éclairage public de l'allée centrale de l'avenue Foch

V162026110 Vœu relatif aux moyens consacrés à l'enveloppe souplesse des pieds d'arbres

V162026111 Vœu relatif à la réalisation d'un ensemble immobilier au 56-58, rue Erlanger (XVI^e)

V162026112 Vœu relatif à la mise en place d'un dispositif de contrôle des aides attribuées dans le cadre de « Paris Jeunes Vacances »

V162026113 Vœu relatif à la requalification des places Claude François et Barcelone dans le cadre du programme « Embellir Votre Quartier »

V162026114 Vœu relatif au renforcement de la sécurité routière aux abords des établissements scolaires

V162026115 Vœu relatif à l'hommage mémoriel de la Ville de Paris à Pierre-François Veil

L'ordre du jour complémentaire adressé par la convocation du 6 juillet 2026 est adopté à l'unanimité.

71 avenue Henri-Martin
75016 Paris
01 40 72 16 16



Mairie du XVI^e 7 juillet 2026

16.2026.100

Désignation des représentants du Conseil d'arrondissement
au conseil d'établissement du Conservatoire Francis Poulenc

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 juillet 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2511-16 ;

Vu la délibération DVLN n°2002-0126 du Conseil de Paris, en date des 28 et 29 octobre 2002, inscrivant les conservatoires à l'inventaire des équipements ;

Vu la délibération du conseil du 16^{ème} arrondissement du 22 mars 2006 créant un conseil d'établissement au sein du conservatoire du 16^{ème} arrondissement ;

Sur proposition de Madame Samia BADAT-KARAM, Première Adjointe au Maire chargée de l'Administration Générale de la Vie Associative, des Finances et de la Caisse des Écoles - Correspondante Défense ;

DELIBERE

Article unique : sont désignés en tant que représentant des élus du conseil du 16^e pour la durée du mandat les personnes suivantes :

- Madame Isabelle NIZARD, Adjointe au Maire chargée des Affaires Scolaires de l'Éducation et de la Protection de l'Enfance.
- Madame Bérengère GREE, Adjointe au Maire chargée de la Culture et du Patrimoine.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



Mairie du XVI^e

7 juillet 2026

16.2026.101 Budget supplémentaire 2026 de l'état spécial d'arrondissement

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 juillet 2026 ;

Vu l'article.2511-45 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 7 juillet 2026 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Samia BADAT-KARAM, Première Adjointe au Maire, chargée de l'Administration Générale de la Vie Associative, des Finances de la Caisse de Écoles - Correspondante Défense ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité le conseil du 16^{ème} arrondissement donne un avis favorable au projet du budget supplémentaire proposé pour l'état spécial du 16^{ème} arrondissement par le Maire de Paris.



Mairie du XVI^e

7 juillet 2026

16.2026.102

2026 DVD 68 Plan Vélo Subventions de fonctionnement et d'investissement à 26 associations (montants 240 000 euros en fonctionnement et 98 000 euros en investissement) et conventions ou avenants aux conventions pluriannuelles associés.

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 juillet 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 3 juillet 2026 ;

Vu le projet de délibération n°2026 DVD 68 par lequel Monsieur le Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'autorisation de signer à 26 associations des subventions de fonctionnement et d'investissement (montants 240 000 euros en fonctionnement et 98 000 euros en investissement) et conventions ou avenants aux conventions pluriannuelles ;

Vu le projet de délibération en date du 7 juillet 2026 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Benjamin GIRAUDAT, Adjoint au Maire chargé de la Propreté, des Espaces Verts de l'Environnement de la Cause Animale et du Conseil de quartier Boulogne ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DVD 68 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

7 juillet 2026

16.2026.103

2026 DAC 168 Subventions (165.000 euros) et conventions à dix-neuf structures culturelles pour des parcours dans le cadre de l'Art pour Grandir

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 juillet 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 2 juillet 2026 ;

Vu le projet de délibération n°2026 DAC 168 par lequel Monsieur le Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'autorisation de signer dix-neuf conventions relatives à l'attribution de subventions de fonctionnement à dix-neuf structures au titre de l'Art pour Grandir ;

Vu le projet de délibération en date du 7 juillet 2026 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Bérengère GREE, Adjointe au Maire chargée de la Culture et du Patrimoine ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DAC 168 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e

7 juillet 2026

16.2026.104 2026 DFPE 219 Subventions de fonctionnement (13 287 195 euros), avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs passées avec la FOCSS pour le financement de l'activité des établissements du pôle Petite Enfance

Le Conseil d'Arrondissement

Dans sa séance du 7 juillet 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2511-1 et suivants ;

Vu la saisine de la Maire de Paris en date du 3 juillet 2026 ;

Vu le projet de délibération n°2026 DFPE 219 par lequel Monsieur le Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'attribution de subvention à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon ;

Vu le projet de délibération en date du 7 juillet 2026 par lequel Monsieur Jérémie REDLER, Maire du XVI^{ème} arrondissement, lui propose de donner un avis favorable ;

Sur le rapport présenté par Madame Samia BADAT-KARAM, Première Adjointe au Maire chargée de l'Administration Générale de la Vie Associative, des Finances et de la Caisse des Écoles - Correspondante Défense ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité un avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DFPE 219 mentionné en visa.



Mairie du XVI^e 7 juillet 2026

16.2026.105

Vœu relatif à l'attribution de logements sociaux dans le
16^e arrondissement

Le Conseil d'Arrondissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-12 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil du XVI^e arrondissement ;

Considérant les difficultés de recrutement dans certains secteurs de la fonction publique comme la petite enfance, et les attentes des Parisiennes et des Parisiens pour des services publics de qualité ;

Considérant que plus de 9 000 agents de la Ville de Paris ont un dossier de demande de logement social en cours et toujours en attente ;

Considérant qu'il revient à la Ville de Paris et aux Mairies d'arrondissement de faciliter l'accès des agents de la fonction publique parisienne à un logement abordable, afin de renforcer l'attractivité de ces métiers et de fidéliser ses agents ;

Considérant que la Ville de Paris a adopté le Pacte parisien pour l'attractivité du service public par lequel elle s'engage à réserver 25% des logements relevant de son contingent de logement aux agents de la Ville de Paris, et que ce pacte a été adopté par de nombreux arrondissements qui ainsi s'engagent à réserver également 25 % de leur contingent aux agents de la Ville de Paris ;

Considérant que la Mairie du 16^e refuse toujours de signer et d'appliquer le Pacte en faveur de l'attractivité du service public parisien, en réservant 25% des logements relevant de son contingent aux agents de la Ville qui remplissent les critères correspondants ;

Considérant que pour l'année 2025, la Mairie du 16^e a désigné seulement 5,7% des logements relevant de son contingent à des agents de la Ville ;

Considérant que nous sommes régulièrement sollicités par des habitants et des habitantes du 16^e pour des questions relatives aux modalités et aux conditions d'attribution de logements par la Mairie du 16^e ;

A la proposition de Geneviève Garrigos et de Marc Eloy, le Conseil d'arrondissement du 16^e rejette à la majorité le vœu que :

- La Mairie du 16^e signe et applique le Pacte en faveur de l'attractivité du service public parisien ;
- La Mairie du 16^e communique au conseil d'arrondissement la composition et le bilan annuel de la commission logement du 16^e arrondissement ;

Votes pour : 2

Votes contre : 33



Mairie du XVI^e 7 juillet 2026

16.2026.106

Vœu relatif à la création de Cours Oasis dans les écoles du 16^e

Le Conseil d'Arrondissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-12 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil du XVI^e arrondissement ;

Considérant que les épisodes de fortes chaleurs sont toujours plus précoces, plus fréquents et plus intenses, à l'image des deux épisodes de canicule exceptionnels que Paris a connu ces dernières semaines, avant même le début de l'été ;

Considérant que la climatisation ne peut être qu'une solution d'urgence et d'appoint pour rafraîchir nos écoles ;

Considérant le consensus scientifique sur la nécessité de combiner rénovation et végétalisation pour adapter les villes ;

Considérant que la canicule touche plus fortement les personnes les plus vulnérables et notamment les enfants ;

Considérant que la création d'îlots de fraîcheur et l'adaptation des bâtiments municipaux demeurent en effet un enjeu majeur pour améliorer le confort d'été ;

Considérant que dans le cadre de sa stratégie de résilience, la Ville de Paris a créé depuis 2017 plus de 200 Cours Oasis et 300 rues aux écoles ;

Considérant que le 16^e arrondissement compte une seule Cour Oasis aménagée à l'école maternelle Chardon Lagache alors que d'autres arrondissements parisiens ont déjà aménagé plus de la moitié de leurs cours d'école ;

Considérant que certaines écoles du 16^e arrondissement, très minérales et peu végétalisées, sont particulièrement exposées aux fortes chaleurs et contraintes de fermer en période de canicule comme ce fut le cas dernièrement à l'école polyvalente Gros ;

Considérant que nous devons continuer à planifier, anticiper et repenser durablement nos politiques publiques pour adapter la ville au réchauffement climatique.

A la proposition de Geneviève Garrigos et de Marc Eloy, le Conseil d'arrondissement du 16^e émet le vœu à l'unanimité que :

- La Mairie du 16^e demande l'inscription prioritaire au Programme d'investissement de la Mandature l'aménagement et la végétalisation des cours d'écoles et de rues aux écoles de notre arrondissement ;



Mairie du XVI^e

7 juillet 2026

16.2026.107

Vœu relatif à un plan d'urgence « chaleur » dans les transports franciliens

Le Conseil d'Arrondissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-12 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil du XVI^e arrondissement ;

Considérant que nous sommes confrontés à des épisodes de chaleur de plus en plus fréquents, longs et intenses, et que les projections climatiques annoncent une multiplication des vagues de canicule dans les années à venir ;

Considérant que des millions de Franciliennes et de Franciliens, parmi lesquels une grande partie des habitant·es du 16^e arrondissement, dépendent quotidiennement du métro, du RER, du tramway et du bus pour se rendre au travail, étudier, se soigner ou accéder aux services publics ;

Considérant que les conditions de transport lors des épisodes de forte chaleur sont éprouvantes, voire dangereuses pour la santé, en particulier pour les personnes âgées, les femmes enceintes, les enfants et les personnes vulnérables, et que des températures supérieures à 40 °C sont régulièrement relevées dans certaines rames et stations ;

Considérant que des températures supérieures à 50 degrés ont été relevées la semaine du 22 juin 2026 dans certains bus non climatisés à Paris ;

A la proposition de Geneviève Garrigos et de Marc Eloy, le Conseil d'arrondissement du 16^e rejette à la majorité le vœu que :

- La Présidente d'Île-de-France Mobilités élabore et rende public, sans délai, un plan d'urgence « chaleur » pour l'ensemble du réseau de transports collectifs franciliens, comportant a minima :
- Un calendrier contraignant de déploiement de la climatisation ou de la ventilation réfrigérée sur l'ensemble du matériel roulant, assorti d'objectifs annuels vérifiables ;
 - L'installation de points d'eau potable et d'espaces de fraîcheur dans les stations et gares les plus exposées ;
 - Un dispositif renforcé d'information des voyageurs en cas de vigilance orange ou rouge (température en station, conseils sanitaires, itinéraires alternatifs) ;
 - Un plan pluriannuel d'investissement dédié à l'adaptation du réseau au dérèglement climatique, distinct des opérations courantes de maintenance ;

Votes pour : 2

Votes contre : 33



Mairie du XVI^e 7 juillet 2026

16.2026.108

Vœu relatif à la pose d'un panneau devant la chapelle
Sainte-Marie

Le Conseil d'Arrondissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-13 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil du XVI^e arrondissement ;

Considérant que les « pelles Starck » sont implantées depuis 1992 devant les monuments et sites pittoresques parisiens ;

Considérant qu'elles ont été installées par la société JCDecaux cette même année, à qui Jacques Chirac, alors maire de Paris, avait confié le marché ;

Considérant que la chapelle Sainte-Marie est située sur le site de Chardon Lagache à Auteuil et fait ainsi partie intégrante de cet ensemble architectural ;

Considérant son classement historique ;

Considérant tout l'investissement et l'engagement de la Mairie du XVI^e en matière de sauvegarde, protection, préservation, valorisation, rayonnement, du patrimoine ;

Considérant le travail engagé par la Mairie du XVI^e en lien avec les acteurs culturels et culturels de l'arrondissement ;

Considérant que cette décision serait félicitée par l'ensemble des acteurs et notamment l'association *Agir Ensemble pour Chardon-Lagache Auteuil* avec laquelle la Mairie du XVI^e collabore notamment sur cette demande spécifique pour mettre en valeur cette chapelle ;

Sur proposition de Samia BADAT-KARAM, Bérengère GREE et de Jérémie REDLER, Maire du XVI^e,

Le Conseil du XVI^e arrondissement émet le vœu à l'unanimité que la Ville de Paris :

- Installe une pelles Starck pour la mettre en valeur la chapelle Sainte-Marie située sur le site de Chardon Lagache à Paris XVI^e) ;
- Associe la Mairie du XVI^e dans l'ensemble des démarches concourant à l'installation d'un panneau historique devant la chapelle Sainte-Marie.



Mairie du XVI^e 7 juillet 2026

16.2026.109

Vœu relatif à la prise du projet de rénovation de l'éclairage public de l'allée centrale de l'avenue Foch

Le Conseil d'Arrondissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-12 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil du XVI^e arrondissement ;

Vu le vœu du Conseil de Paris de décembre 2022 ;

Considérant que le système d'éclairage public de l'allée centrale de l'avenue Foch date des années 1950 et présente aujourd'hui un état de vétusté avancé ;

Considérant que la dégradation progressive des installations a conduit au remplacement de nombreux candélabres historiques par des dispositifs provisoires, peu adaptés au caractère patrimonial de cette avenue emblématique ;

Considérant que la Ville de Paris avait programmé la rénovation complète de cet éclairage dès l'année 2026 ;

Considérant que la Mairie du XVI^e arrondissement et la Ville de Paris s'étaient publiquement engagés sur cette rénovation auprès des riverains et des Conseils de Quartier ;

Considérant les demandes formulées en ce sens par la Mairie du XVI^e arrondissement depuis de nombreuses années ;

Considérant que les services de la Ville ont récemment informé la Mairie du XVI^e arrondissement de la mise en pause de ce projet, suscitant une vive incompréhension des riverains ;

Considérant que cette rénovation répond à des enjeux de sécurité, de mise en valeur du patrimoine et d'amélioration du cadre de vie ;

Sur proposition de Jack-Yves BOHBOT et de Jérémie REDLER, Maire du XVI^e,

Le Conseil d'Arrondissement émet le vœu à l'unanimité que la Ville de Paris :

- confirme la reprise du projet de rénovation de l'éclairage public de l'allée centrale de l'avenue Foch ;
- communique un calendrier prévisionnel de réalisation de cette opération.



Mairie du XVI^e 7 juillet 2026

16.2026.110

Vœu relatif aux moyens consacrés à l'enveloppe
souplesse des pieds d'arbres

Le Conseil d'Arrondissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-12 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil du XVI^e arrondissement ;

Vu la communication 2025 DDCT 39 du 12 février 2025 de la Maire de Paris relative à l'Acte II de la territorialisation des politiques municipales pour une Ville du quart d'heure ;

Considérant que la Ville de Paris a fait de la végétalisation de l'espace public et de la plantation d'arbres un axe majeur de son action ;

Considérant que l'Acte II de la territorialisation prévoit la création d'une enveloppe souple spécifique pour les pieds d'arbres, d'un montant total de 5 millions d'euros, afin de permettre aux maires d'arrondissement de déterminer les priorités locales ;

Considérant que plus de 300 pieds d'arbres sont dégradés et demeurent, dans le XVI^e arrondissement, sans aménagement définitif ;

Considérant que l'enveloppe de souplesse allouée au XVI^e arrondissement ne permettrait de traiter qu'une vingtaine de pieds d'arbres ;

Considérant que cette situation soulève des enjeux d'accessibilité, de sécurité des cheminements piétons, de qualité du cadre de vie et de bonne gestion du patrimoine végétal ;

Considérant que la territorialisation des politiques publiques ne saurait conduire à transférer aux maires d'arrondissement la gestion de la pénurie des moyens dont l'exécutif central est responsable ;

Sur proposition de Jack-Yves BOHBOT et de Jérémie REDLER, Maire du XVI^e,

Le Conseil du XVI^e arrondissement émet à l'unanimité le vœu que la Ville de Paris :

- Procède à un abondement de l'enveloppe souple dédiée aux pieds d'arbres.

Votes pour : 33
Abstentions : 2



Mairie du XVI^e
7 juillet 2026

16.2026.111

**Vœu relatif à la réalisation d'un ensemble immobilier
56-58, rue Erlanger (XVI^e)**

Le Conseil d'Arrondissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-13 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil du XVI^e arrondissement ;

Vu le projet porté depuis plusieurs années par la Ville de Paris et Paris Habitat relatif à l'îlot situé au 56-58, rue Erlanger dans le XVI^e arrondissement ;

Vu le jugement du Tribunal administratif de Paris en date du 7 janvier 2021 ayant annulé le permis de construire PC 075 116 18 V0043 relatif à la réalisation d'un ensemble immobilier comprenant notamment une école, une crèche, des logements sociaux, une résidence sociale, un commerce et un parc de stationnement ;

Vu l'arrêt du Conseil d'État du 13 janvier 2023 (req. n°450446) confirmant l'annulation du permis de construire sur les fondements tenant notamment à l'intégration architecturale du projet dans son environnement et à l'atteinte portée aux espaces verts protégés et aux continuités écologiques de la parcelle ;

Vu le nouveau permis de construire délivré le 21 avril 2023 sous le numéro PC 075 116 22 V0037 autorisant la réalisation d'un ensemble immobilier comprenant une école, une crèche, des logements et un local d'activité en abaissant seulement d'un étage le projet initial ;

Considérant que l'îlot Erlanger constitue un espace singulier du sud du XVI^e arrondissement, accueillant une école maternelle et comprenant un vaste espace arboré participant pleinement à la qualité de vie du quartier ;

Considérant que cet îlot représente un véritable espace de respiration dans un secteur urbain particulièrement dense et qu'il constitue, pour les habitants du quartier, un lieu essentiel de fraîcheur, de biodiversité et de convivialité ;

Considérant que les enjeux climatiques auxquels Paris est désormais confrontée imposent de repenser les opérations urbaines à l'aune de nouveaux impératifs, notamment la lutte contre les îlots de chaleur urbains, la préservation des sols et la protection du patrimoine végétal existant ;

Considérant que l'épisode caniculaire de juin 2026 a rappelé avec force la nécessité de préserver les espaces végétalisés en ville et d'intégrer pleinement la question du confort thermique dans tous les projets d'aménagement ;

Considérant que le projet actuellement autorisé conduit à la suppression annoncée de 17 arbres, dont plusieurs sujets majeurs situés au cœur de la parcelle et participant aujourd'hui au rôle d'îlot de fraîcheur du site ;

Considérant que la préservation des arbres existants constitue un enjeu majeur dans un contexte où chaque espace végétalisé contribue à réduire les effets du changement climatique et à améliorer les conditions de vie des habitants ;

Considérant que le projet actuel, conçu initialement il y a plus de dix ans, doit désormais être réinterrogé au regard des objectifs environnementaux inscrits dans le PLU bioclimatique de la Ville de Paris ;

Considérant que les habitants du quartier, les associations locales et plusieurs acteurs engagés dans les questions d'urbanisme et de transition écologique ont exprimé des inquiétudes concernant la densité, la préservation du patrimoine arboré et l'adaptation du projet aux enjeux climatiques contemporains ;

Considérant que la Mairie du XVI^e arrondissement ne remet pas en cause la nécessité de répondre aux besoins en matière de logement, d'équipements publics et de petite enfance, mais considère que ces objectifs doivent être conciliés avec la préservation des équilibres urbains et environnementaux existants ;

Considérant qu'un projet d'aménagement public doit aujourd'hui constituer un exemple d'adaptation aux nouveaux défis climatiques et non contribuer à renforcer les phénomènes d'artificialisation et de surchauffe urbaine ;

Sur proposition de Jacques-Frédéric SAUVAGE, et de Jérémy REDLER Maire du XVI^e arrondissement,

Le Conseil du XVI^e arrondissement émet le vœu à la majorité :

- Que la Ville de Paris et Paris Habitat engagent une nouvelle phase de dialogue avec la Mairie du XVI^e, les riverains et les associations locales afin d'examiner les adaptations nécessaires du projet ;
 - Que soit étudiée la possibilité de préserver davantage les arbres existants, notamment les grands sujets situés au cœur de la parcelle, et de garantir un bilan végétal compatible avec les ambitions du PLU bioclimatique ;
 - Que toute évolution du projet permette de renforcer la végétalisation, la désimperméabilisation des sols et la continuité écologique entre l'espace vert protégé et les espaces extérieurs de l'opération ;
 - Que les principes de cours d'école végétalisées et adaptées aux fortes chaleurs, notamment selon les principes des cours Oasis, soient pleinement intégrés au projet ;
- Qu'un nouveau permis de construire soit déposé en phase avec le nouveau PLU ;
- Que la Ville de Paris veille à ce que ce projet, compte tenu de son importance symbolique et de sa localisation, constitue un modèle d'aménagement conciliant production de logements, équipements publics, notamment école et crèche, et adaptation climatique.

Votes pour : 33
Votes contre : 2

71 avenue Henri-Martin
75016 Paris
01 40 72 16 16



Mairie du XVI^e 7 juillet 2026

16.2026.112

Vœu relatif à la mise en place d'un dispositif de
contrôle des aides attribuées dans le cadre de « Paris
Jeunes Vacances »

Le Conseil d'Arrondissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-12 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil du XVI^e arrondissement ;

Vu la délibération 2025 DJS 160 relative à la mise en œuvre du dispositif « Paris Jeunes Vacances » pour l'année 2026 ;

Considérant que la Ville de Paris consacre en 2026 une enveloppe de 285 000 € au dispositif « Paris Jeunes Vacances », dont 225 000 € destinés aux aides individuelles sous forme de chèques-vacances ANCV ;

Considérant que ce dispositif poursuit un objectif d'émancipation des jeunes et de facilitation du départ en vacances, objectif auquel nous souscrivons pleinement ;

Considérant que la bonne utilisation des deniers publics constitue une exigence fondamentale de toute politique publique ;

Considérant que les modalités actuelles du dispositif reposent essentiellement sur l'examen préalable des dossiers par les jurys d'arrondissement, sans prévoir de véritable mécanisme de contrôle a posteriori permettant de vérifier que les aides ont effectivement été utilisées conformément à leur objet ;

Considérant qu'aucun bilan qualitatif ou quantitatif des utilisations effectives des chèques-vacances n'est présenté au Conseil de Paris ;

Considérant que les aides publiques destinées à financer un départ en vacances doivent effectivement bénéficier à cet objectif et ne sauraient être détournées de leur finalité ;

Considérant qu'une politique sociale efficace suppose également une culture de l'évaluation, du contrôle et de la responsabilité dans l'utilisation des fonds publics ;

Considérant que la solidarité n'exclut pas l'exigence et que chaque euro d'argent public doit pouvoir être évalué et contrôlé afin de garantir aux contribuables parisiens la bonne utilisation des financements municipaux ;

Sur proposition de Titouan d'HERVE et de Jérémie REDLER, Maire du XVI^e,

Le Conseil d'Arrondissement émet le vœu à la majorité que :

- la Ville de Paris mette en place un dispositif de contrôle a posteriori permettant de vérifier la bonne utilisation des aides attribuées dans le cadre du dispositif « Paris Jeunes Vacances » ;
- ce contrôle puisse notamment porter sur la réalisation effective du séjour déclaré et sur la conformité de l'utilisation des chèques-vacances à l'objet du dispositif ;
- un service identifié ou une commission dédiée soit chargé de procéder à ces contrôles et d'en établir un bilan annuel ;
- un rapport annuel soit présenté au Conseil de Paris.

Votes pour : 33

Votes contre : 2

71 avenue Henri-Martin
75016 Paris
01 40 72 16 16



Mairie du XVI^e 7 juillet 2026

16.2026.113

Vœu relatif à la requalification des places Claude François et Barcelone dans le cadre du programme « Embellir Votre Quartier »

Le Conseil d'Arrondissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-12 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil du XVI^e arrondissement ;

Considérant que les épisodes de fortes chaleurs se multiplient et imposent d'adapter l'espace public parisien aux enjeux climatiques ;

Considérant que les places Claude François et Barcelone constituent des espaces particulièrement minéraux et fortement occupés par le stationnement, favorisant la formation d'îlots de chaleur lors des épisodes caniculaires ;

Considérant que à l'heure où chacun s'accorde à préparer un Paris pouvant connaître demain des températures estivales proches de 50 °C, la lutte contre ces phénomènes de canyons urbains constitue un enjeu majeur de santé publique et d'amélioration du cadre de vie ;

Considérant que la Ville de Paris avait inscrit la requalification de ces deux places et leur végétalisation dans le cadre du programme « Embellir votre quartier » ;

Considérant que des études avaient été engagées avant que ces projets ne fassent finalement l'objet d'un moratoire politique sous la précédente mandature ;

Considérant que la Mairie du XVI^e arrondissement n'a pas été associée à ces arbitrages ;

Considérant que les services actuels de la Ville ont indiqué que les arbitrages budgétaires ne prévoyaient plus le financement de ces opérations et qu'aucune reprise n'était envisagée à ce stade ;

Considérant que les nombreuses sollicitations des riverains, inquiets des conséquences sanitaires et environnementales liées à la forte minéralité de ces espaces ;

Sur proposition de Jack-Yves BOHBOT et Jérémie REDLER, Maire du XVI^e,

Le Conseil d'Arrondissement émet le vœu à l'unanimité que la Ville de Paris :

- Confirme sa volonté de requalifier et végétaliser les places Claude François et Barcelone dans le cadre du programme « Embellir votre quartier », et engage une étude actualisée sur leur aménagement, notamment le stationnement, au regard des enjeux climatiques, de santé publique et du cadre de vie des habitants du XVI^e.



Mairie du XVI^e 7 juillet 2026

16.2026.114

**Vœu relatif au renforcement de la sécurité routière
aux abords des établissements scolaires**

Le Conseil d'Arrondissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-12 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil du XVI^e arrondissement ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2023 relatif à la modification de la signalisation routière permettant notamment l'installation de dispositifs lumineux de sécurisation des passages piétons ;

Considérant que la sécurisation des abords des établissements scolaires constitue une priorité de sécurité publique ;

Considérant que plusieurs milliers d'élèves, de familles et de personnels fréquentent quotidiennement les établissements scolaires du XVI^e arrondissement, générant d'importants flux piétons aux heures d'entrée et de sortie des classes ;

Considérant que de nombreux signalements adressés à la Mairie du XVI^e arrondissement concernent la vitesse excessive des véhicules, la lisibilité insuffisante de la signalisation et la sécurité des traversées piétonnes à proximité de plusieurs écoles ;

Considérant que les dispositifs de signalisation actuels ne permettent pas toujours d'alerter efficacement les automobilistes de la présence d'enfants, notamment aux heures d'entrée et de sortie des classes ;

Considérant que les passages piétons renforcés par une signalisation adaptée ou par des dispositifs lumineux constituent des solutions ayant démontré leur efficacité pour améliorer la visibilité des piétons et renforcer la vigilance des conducteurs ;

Considérant que la Mairie du XVI^e arrondissement est régulièrement sollicitée par les directeurs d'école, les conseils de parents d'élèves et les riverains afin d'améliorer la sécurité de ces secteurs, et qu'elle dispose d'une connaissance fine des carrefours et traversées nécessitant une intervention prioritaire ;

Considérant que la Mairie du XVI^e arrondissement a toujours été à l'initiative de vœux et d'actions pour la sécurité routière notamment à proximité des établissements scolaires ;

Sur proposition de Jack-Yves BOHBOT et de JérémY REDLER, Maire du XVI^e,

Le Conseil d'Arrondissement émet le vœu à l'unanimité que la Ville de Paris :

- engage, en lien avec la Mairie du XVI^e arrondissement, une étude de l'ensemble des abords des établissements scolaires afin d'identifier les améliorations nécessaires en matière de signalisation et de sécurité routière ;
- mette en œuvre un programme de modernisation de la signalisation des secteurs prioritaires, notamment par le renforcement des panneaux, du marquage au sol et des dispositifs d'alerte destinés à améliorer la vigilance des automobilistes.



Mairie du XVI^e 7 juillet 2026

16.2026.115

Vœu relatif à l'hommage mémoriel de la Ville de Paris à Pierre-François Veil

Le Conseil d'Arrondissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2511-12 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil du XVI^e arrondissement ;

Considérant la disparition récente de Pierre-François Veil, le 6 mai 2026, avocat de renom, qui a consacré sa vie professionnelle à la défense du droit, de la justice et des principes fondamentaux de notre République, faisant preuve tout au long de sa carrière d'un profond sens de l'intérêt général ;

Considérant que Pierre-François Veil a œuvré sans relâche pour la transmission de la mémoire, de l'histoire de la Shoah, et la lutte contre l'antisémitisme et toutes les formes de discrimination ;

Considérant que, fils de Simone Veil et d'Antoine Veil, Pierre-François Veil a joué un rôle essentiel dans la transmission de la mémoire de la Shoah, contribuant ainsi à sensibiliser les jeunes générations au respect de la dignité humaine ;

Considérant que son parcours personnel et professionnel illustre un engagement exemplaire au service des valeurs républicaines, de la transmission mémorielle et du dialogue entre les générations ;

Considérant qu'à l'heure où les actes antisémites, racistes et les discours de haine connaissent une inquiétante recrudescence, il est primordial d'honorer celles et ceux qui ont consacré leur vie à la défense de la mémoire, de la justice et des valeurs de la République ;

Considérant que Pierre-François Veil résidait dans le 16^e arrondissement de Paris, auquel il était profondément attaché, et qu'il apparaît donc légitime que la mairie d'arrondissement puisse prendre toute sa part dans l'hommage qui lui sera rendu, afin de perpétuer sa mémoire auprès des habitants ;

Sur proposition de Chloé CHOURAQUI et de Jérémie REDLER, Maire du XVI^e,

Le Conseil d'Arrondissement émet le vœu à l'unanimité :

Que la Ville de Paris et l'exécutif parisien, en lien avec la mairie du 16^e arrondissement, décide la création d'un lieu de mémoire pérenne dans le 16^e arrondissement, sous la forme d'une plaque commémorative, d'une stèle ou de la dénomination d'un espace public, afin de rendre hommage à Pierre-François Veil.